



29 rue Saint Venny 63110 BEAUMONT
aunocadev@gmail.com / aunocadev.com
04 73 27 25 67 / 06 89 09 69 65

Journal du Parrainage

N° 15
septembre 2016

Bonjour !

La rentrée scolaire 2017 est maintenant faite, et nous attendons des nouvelles du Cameroun, afin d'établir les listes définitives des filleules pour l'année à venir.

1-Les échanges avec notre coordonnateur sont un peu plus réguliers puisqu'il a maintenant une clé 3G qui lui permet de se connecter à Internet au village de Wazang où il vit, en plein cœur des monts Mandara.

2-La sécurité est toujours un gros souci dans cette zone, puisqu'on peut dénombrer 40 attentats suicides dans l'extrême Nord durant l'année scolaire 2015/2016, touchant des villes un peu plus proches de la frontière avec le Nigéria, les 3 villages de Douroum, Douvangar et Wazang sont dans la montagne et quand même d'un accès difficile. Il y a un dispensaire à Douvangar, qui était sous la responsabilité de religieuses canadiennes, sœur Yolande et sœur Gertrude : ces dernières ont dû définitivement quitter cette zone pour Yaoundé pour raison de sécurité. Le dispensaire est néanmoins toujours ouvert grâce à des infirmiers camerounais. Pour reprendre leurs termes, dans un courrier qu'elles nous ont adressé : **« Je vous conseille de continuer votre œuvre là-bas, par un camerounais fiable comme Abanai, cependant vous ne devez pas y aller vous-mêmes, ce serait trop risqué »**

3-Nos échanges avec l'association Ekol Kemey, qui permet d'effectuer le parrainage sur place se font donc essentiellement par mail, par sms et par rendez-vous téléphoniques avec le président de l'association Paul Asfom.

Nous avons pu donc finaliser la déclaration au CPS (Centre de Protection Sociale) d'Abanai afin qu'il ait une reconnaissance légale dans son pays. Nous avons résigné pour 3 années, la convention qui nous unit. Enfin, nous sommes en relation avec des Camerounais qui vivent en France et qui lors de leurs

voyages peuvent acheminer des courriers, c'est ainsi que le classeur envoyé par les élèves de sixième du Lycée Ampère de Lyon a pu arriver à destination sans encombres en passant par plusieurs intermédiaires.

4- Lors de nos échanges avec l'Ekol Kemey, une demande faite de leur part était que les parents pour se sentir plus concernés par l'éducation de leurs filles, soient sollicités pour une participation financière aux frais de scolarité, ce que nous avons accepté. Il est donc demandé depuis la rentrée scolaire à chaque parent la somme de 2 000 F CFA (soit 3 euros) ce qui permettra de renforcer l'aide et l'encadrement par les animatrices. Cette mesure a été bien acceptée et comprise.

5-Vous pourrez voir sur les deux tableaux, l'évolution des effectifs de nos filleules entre 2015 et 2016 :

-2 filles ont été reçues au bac, ce qui porte au nombre de 4 les étudiantes, elles poursuivent leurs études à Maroua, la grande ville située à 40 km des 3 villages. Leurs frais annuels s'élèvent à environ, 1000 euros mais nous ne pouvons pas bien sur les financer en totalité, nous payons donc leur inscription qui s'élève environ à 250 euros. Nous avons reçu des petites vidéos qui sont sur le site de l'aunocadev, nous vous invitons à les regarder bien que ce qu'elles disent soit assez difficile à comprendre

-56 % des élèves ont été « promues » c'est-à-dire qu'elles sont passées en classe supérieure, il n'y a pas eu de redoublement en 6^{ème} et 5^{ème}. On déplore par contre des difficultés à passer le cap de la 3^{ème} et de la première : ceci s'explique par l'obligation de réussir le brevet et le probatoire, pour passer le cap de ces années, un certain nombre de filleules ayant échoué à

plusieurs reprises se voient donc dans l'obligation d'arrêter. Nous aimerions cette année pouvoir interviewer certaines d'entre elles pour voir si aller jusqu'à un certain degré d'enseignement leur a quand même été utile.

6-Après avoir reçu les listes et compositions des effectifs de filleules, nous pouvons envoyer des nouvelles à chacun d'entre vous. Si une filleule a

arrêté ses études nous vous attribuons une nouvelle filleule : celle-ci est soit une jeune fille qui débute sa scolarité en 6^{ème}, (15 nouvelles par an) soit une lycéenne dont le parrain a arrêté de verser le parrainage, soit une étudiante qui poursuit ses études : pour ces dernières, la somme nécessaire dépasse la cotisation de 80 euros annuels et nous proposons que plusieurs soient parrains d'une même filleule.

Depuis le début de cette opération de parrainage, nous avons toujours eu environ une centaine de parrains et marraines ce qui permet de garantir que toutes nos filleules sont prises en charge. Comme nous avons certaines personnes qui arrêtent, n'hésitez pas en parler autour de vous pour ne pas interrompre cette action !

Nous remercions tous nos donateurs sans qui rien ne serait possible !

Tableau 1 : 2015/2016

	Effectif 2014/2015	Passage année supérieure	Redoublement	Arrêt des études	Effectif 2015/2016
Université	1	1	0	0	2
Terminale	2	1	0	0	7
Première	18	7	9	3	16
Seconde	9	6	1	2	6
3ème	24	6	16	2	30
4ème	24	13	8	3	23
5ème	18	14	3	1	14
6ème	15	11	2	3	17
Total	111	59 (53%)	39 (35%)	14 (12%)	115

Tableau 2 : 2016/2017

	Effectif 2015/2016	Passage année supérieure	Redoublement	Arrêt des études	Effectif 2016/2017
Université	2	2	0	0	4
Terminale	7	2	5	0	7
Première	16	2	5	9	9
Seconde	6	4	2	0	13
3ème	30	11	9	10	22
4ème	23	13	5	6	19
5ème	14	14	0	0	17
6ème	17	17	0	0	15
Total	115	65 (56%)	26 (22%)	25 (21%)	106

EXPLICATION TECHNIQUE POUR LES COTISATIONS

Vous pouvez être adhérent à l'Aunocadev et : +/- parrain +/- donateur

Dans un souci de simplification nous avons décidé de considérer l'année scolaire aussi bien pour la cotisation que pour le parrainage :

-ADHÉSION : 10 Euros, à payer entre septembre 2016 et août 2017 pour être à jour de la cotisation 2017

-PARRAINAGE : 80 Euros à payer entre septembre 2016 et août 2017

(tout don fait en 2016 fera l'objet d'une attestation fiscale de versement pour les dons effectués en 2016) .

-DON : montant libre,

(tout don fait en 2016 fera l'objet d'une attestation fiscale de versement pour les dons effectués en 2016)

MODE DE PAIEMENT :

1- Chèque à l'ordre de l'Aunocadev à envoyer à Aunocadev 29 rue Saint Verny 63110 BEAUMONT (vous pouvez ne faire qu'un chèque pour l'ensemble des cotisations ou effectuer les paiements du parrainage en 4* 20 euros)

2- Paiement par l'intermédiaire du site internet à l'adresse www.aunocadev.com relié au site Hello Asso, à l'ouverture du site vous verrez apparaître des publicités imposées par l'hébergeur *Free*, il suffit de les fermer.

3- Si vous souhaitez faire un virement directement sur le compte de notre association, il suffit de nous demander un RIB ou de le télécharger sur notre site